

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE CADRE LÉGAL DU RGPD

-

RG - 2018



(MISE À JOUR EN MAI 2020)

RGPD

Le RGPD ou **Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles** est un texte de loi en application depuis mai 2018 qui parfait la loi **Informatique et Liberté du 06 janvier 1978** quant à l'utilisation, l'échange et la détention de données personnelles. En d'autres termes, le cadre du RGPD doit permettre à tout à chacun de consulter, modifier, contrôler et s'opposer à la transmission et à l'échange des données le concernant. **Seules les données nécessaires à la pleine exécution d'un contrat, d'un service ou d'une mission ne nécessitent pas de consentement.** Certaines données dites « **sensibles** » selon les domaines d'activités nécessitent davantage de démarches et de déclarations de détentions auprès des instances légales.

De nos jours, ces données représentent ce que l'on appelle le « **BIG DATA** » et sont au centre des échanges mondiaux et campagnes de ciblage (élections, marketing, etc...), bien trop souvent à notre insu. **Artisia est chargé par l'association APICTE de la mise en conformité de la structure au RGPD.**

Que sont-elles ? Comment sont-elles récoltées ? Qui les utilise ? Comment y accéder ? Quels sont les risques, obligations et sanctions ?

a) Que sont-elles ?

- coordonnées de correspondances (*email, numéro de téléphone, adresse, nom, prénom, etc...*)
- données fiscales (*revenu d'imposition, propriété foncière, etc...*)
- données de santé (*âge, dossier médical,*
- situation familiale (*nombre d'enfants, statut marital, etc...*)
- affiliation politique ou religieuse
- etc

b) Comment sont-elles récoltées ?

- les réseaux sociaux (*photos, situation familiale, branche professionnelle, affiliation politique et/ou religieux, etc ...*)
- les organismes publiques (*fiche d'imposition, demande de permis de construire, permis de conduire, carte grise, carte d'électeur, domiciliation, type d'habitation, etc...*)
- consultation de sites internet (*cookies cf. « Politique d'utilisation des cookies » disponible sur notre site internet dans la section « Mentions », type de site visiter, adresse IP / MAC, etc...*)
- les boutiques et magasins (*fréquence de shopping, montants dépensés, types d'articles, etc ...*)

c) Qui les utilise ?

- les entreprises commerciales ou de services pour pouvoir vous proposer des offres adaptées (*mailing, flyers, appels téléphoniques, sms, etc...*)
- les organismes publics (*élections, publicité, etc...*)
- les associations et/ou fondations (*mailing, publicité, etc...*)
- les personnes malveillantes

d) Comment y accéder ?

- Selon le cadre légal du RGPD, le partage ou la vente de vos données dépendent de votre consentement. Toute structure (*association, entreprise, organisme public, etc...*) doit être en mesure de fournir une preuve de votre consentement quant à l'autorisation ou l'interdiction de la vente ou de la transmission de vos données. Pour connaître quelles sont les données stockées par une entreprise, vous devriez selon le législateur pouvoir facilement joindre son **responsable de traitement ou délégué à la protection des données** (*cf. site internet de l'entreprise dans la page « Mentions »*) qui vous fournira sous forme **simplifiée et compréhensible** l'ensemble des données vous concernant qu'ils ont en leur possession.

e) Quels sont les risques, obligations et sanctions ?

- Les sanctions en cas de non-respect du cadre légal du RGPD ont fortement évoluées et les amendes peuvent aujourd'hui atteindre **20 millions d'euros ou 4% du CA d'une structure !**

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés de France) a d'ores et déjà sanctionné plusieurs structures.

- Cinq sociétés des groupes Humanis et Malakoff-Médéric sont mises en cause par la CNIL pour avoir prospecté sur la base de fichiers destinés à la gestion des retraites.
- Sanctionnée par la CNIL, la société normando-francilienne Assistance Centre d'Appels avait mis en place un pointage biométrique sans autorisation. Lors de deux contrôles successifs, en 2016 puis début 2018, la CNIL a constaté de graves manquements au sein des locaux de la société normando-francilienne Assistance Centre d'Appels suite à une plainte en Juin 2015. Le premier contrôle avait débouché sur une mise en demeure, le second sur une amende administrative de 10.000 euros, les injonctions n'ayant pas été respectées.
- L'Alliance Française Ile-de-France, une association chargée d'accompagner chaque année 90 000 personnes dans l'apprentissage du français, a reçu une amende de la CNIL de 30 000 euros pour mauvaise sécurisation des données personnelles. Plus de 400 000 documents dont des factures et certificats d'inscription pouvaient être téléchargés.

- *Optical Center est un récidiviste du défaut de sécurité de données personnelles médicales. Après 50 000 euros en 2015, la CNIL vient de lui infliger une amende de 250 000 euros. Et les faits date d'avant le 25 mai 2018, sinon la peine aurait pu être de 4 % du chiffre d'affaires mondial.*
- *La commission nationale de l'informatique et des libertés a infligé une amende de 30 000 euros à l'Office Public de l'Habitat de Rennes Métropole pour détournement des données des locataires.*
- *Toute société (entreprise, association, etc...) est dans l'obligation légale de cartographier les données et de produire en outre des registres d'activités. Les données n'étant pas nécessaires à la pleine exécution d'un contrat, d'une mission ou de quelque prestation ne peuvent faire l'objet d'une détention, c'est la finalité de traitement. Par ailleurs, hormis les obligations légales qui stipulent que certains documents doivent être conservés pour une durée définie, les données et cookies ne peuvent respectivement pas être conservés ou déposés pour une durée supérieure à 13 mois.*
- *Lorsque vous estimez qu'une structure ne respecte pas vos droits en la matière (refuse de communiquer le nom du responsable de traitement, ne répond pas à vos sollicitations pour connaître les données qu'ils détiennent vous concernant, continue à envoyer des newsletters malgré votre désinscription de celles-ci, transmet vos données sans votre autorisation, etc...), vous pouvez faire valoir votre réclamation auprès de la CNIL sur son site internet <https://www.cnil.fr/>.*

En résumé, sachez que vos données valent de l'or ! Ne les communiquez pas à n'importe qui (**cf. code de conduite disponible sur notre site internet dans la section « Mentions »**) ! Privilégiez la séparation des informations à l'envoi groupé (*cf. schéma de transmission des photos p 5*). L'association APICTE vous soumet un formulaire de consentement lors de votre adhésion quant à l'utilisation de vos données pour les éventuelles campagnes de mailing, bien que celle-ci s'engage à ne jamais les vendre ! Une liste de **logiciels utiles** est téléchargeable dans la section « **Mentions** » de notre site.

Vous disposez, conformément à la loi Informatique et Libertés, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en contactant le délégué à la protection des données personnelles (DPD) Benjamin VINCENT à l'adresse suivante : contact@apicte.org ou par le site internet : www.apicte.org/contact.html.

SCHEMA DE TRANSMISSION DES PHOTOS
MICRO - CRÈCHE LES P'TITS LOUPS / COCCINELLES

